

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 27 AOUT 2024 A 18H00

Présents : MM. CONSTANT B., CHARVET C., MOURARET A., RANCHIN C. et
Mmes RANCHIN M.-J., CONSTANT M., MOLLIER C., MONNIER C., SANCHEZ M.
et GRATADOU E.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jo RANCHIN

Heure de début : 18h00

Ordre du jour :

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 19 juin 2024

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

1/ Retrait de la délibération du 19 juin 2024 portant demande de subvention à la Région dans le cadre du Programme de soutien en faveur des Villages Remarquables (Appel à projets n°1)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retirer cette délibération et de mettre le projet de rénovation du garde-corps du Pont de Balazuc en attente.

A ce jour aucune subvention sollicitée n'a été accordée à la Commune pour ce projet.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

2/ Achat terrains

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune entretient les parcelles de terrain situées au croisement des RD 579 et 294 depuis de nombreuses années. D'ailleurs la Commune avec l'autorisation des propriétaires a construit un abri-bus et a planté plusieurs arbres sur ces parcelles durant les dernières décennies.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- D1205 : surface de 957 m² appartenant à Mme CHAROUSSET Laurie
- D1288 : surface 1038 m² appartenant à M. GUIBOURDENCHE Patrick.

Une proposition d'achat a été faite à chacun des propriétaires pour un forfait de 3 000 € par parcelle.

La Commune choisit Maître Béragère VASSIEUX comme notaire pour établir ces 2 actes notariés et prendra en charge la totalité des frais notariés.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés pour l'achat des parcelles D1205 et D1288, choisit Maître VASSIEUX pour établir les 2 actes notariés, prend en charge les frais notariés et inscrit les différents frais sur le budget 2024 de la Commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

3/ Demande de subvention à la Région dans le cadre du Programme de soutien en faveur des Villages Remarquables (Appel à projets n°1)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement de la Place du Portals.

Cet aménagement consiste à reprendre le sol de la Place et de la Rue Guillaume le Troubadour (devant la Mairie), à définir une place de parking PMR, à revoir le stationnement, le mobilier urbain ainsi que les espaces verts sur ce secteur.

Les demandes de subvention pour l'année 2024 auprès de la Région dans le cadre du dispositif Villages Remarquables doivent être déposées au plus tard le 30 août 2024.

L'avant-projet réalisé par le Cabinet d'études Naldeo fait apparaître un montant estimatif de dépenses de 250 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention de 50 % auprès de la Région pour la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de 50 % auprès de la Région au titre du dispositif Villages Remarquables 2024 pour un montant subventionnable de 250 000 € HT.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

4/ Divers

Heure de clôture de la séance : 18h30

Le Maire,

Bernard CONSTANT

La Secrétaire de séance,

Marie-Jo RANCHIN